



ADDENDA À LA SOUMISSION

Services architecturaux pour modernisation du milieu de travail de la CCN – Bureaux Lisgar
ES038

15 novembre 2023

ADDENDA No. 2

Les questions et réponses suivantes doivent être interprétés comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- **Question 5:** Concernant l'appendice D : liste de vérification des exigences pour les soumissionnaires, point 7 - Remplissez et signez l'annexe A – Attestation d'assurance. Pouvons-nous fournir une copie de notre certificat d'assurance indiquant le détail des couvertures et des montants, au lieu de demander à la compagnie d'assurance de remplir l'annexe A, qui devrait être remplie au moment de la signature du contrat et pour laquelle nous devons payer des frais à la compagnie d'assurance simplement pour remplir le formulaire sans avoir de contrat ?

Réponse 5: Les soumissionnaires ne sont pas tenus de joindre à leur soumission l'attestation d'assurance de l'annexe A ni une copie de leur attestation d'assurance. Un certificat d'assurance sera demandé au soumissionnaire retenu avant l'attribution du contrat.

- **Question 6:** En ce qui concerne le formulaire d'identification des membres de l'équipe EÉS ANNEXE-A, des remplaçants sont demandés pour le consultant principal en architecture, le consultant en conception durable/modélisation énergétique, l'ingénieur en mécanique et l'architecte paysager, mais pas pour l'ingénieur en structure, l'ingénieur électricien et l'ingénieur civil. Veuillez confirmer que cela est correct.

Réponse 6: Il est confirmé qu'aucun remplaçant n'est demandé pour les ingénieurs en structure, électricien et civil.

- **Question 7:** Si des honoraires supplémentaires sont nécessaires au cours du projet, veuillez confirmer si le consultant doit fournir des honoraires fixes basés sur des taux horaires (accompagnés d'une ventilation des honoraires) ou si les honoraires supplémentaires doivent être facturés à l'heure sur la base du temps réellement passé.

Réponse 7: Le consultant doit fournir des honoraires fixes avec des taux horaires basés sur les taux fournis à l'Annexe C: Formulaire de proposition de Prix.

- **Question 8:** Les offres devant être soumises par courrier électronique, veuillez confirmer la taille maximale du fichier autorisée par la messagerie électronique du destinataire.

Réponse 8: La taille maximale des pièces-jointes est de 20 Mo.

- **Question 9:** Veuillez détailler l'étendue des travaux de l'ingénieur en environnement ?

Réponse 9: Un ingénieur en environnement ne sera pas requis dans le cadre de ce projet. L'ingénieur en environnement a été supprimé de l'appendice A, section 4.2 de l'énoncé du projet, et de l'appendice B, section 4.2.

- **Question 10:** Concernant EÉS 5.1 Expérience du projet et réalisations du promoteur :
 - a. Afin de couvrir un plus large éventail de projets durables, nous demandons une augmentation de la période de temps pour les projets de l'échantillon du promoteur afin de permettre des projets achevés au cours des 15 dernières années.
 - b. Compte tenu de l'espace nécessaire pour répondre à chaque projet (EÉS 5.1 demande 20 champs d'information différents), nous demandons une augmentation à 3 pages par projet.

Réponse 10: a. Les projets datant de plus de 10 ans (limite énoncée) peuvent être inclus, mais ceux-ci pourraient ne pas recevoir le même score que les projets réalisés au cours des 10 dernières années si ceux-ci possèdent des objectifs de durabilité et normes de certification plus récentes.
b. La limite de page demeure 2 pages par projet.

- **Question 11:** Le consultant en conception durable et le consultant en modélisation énergétique sont regroupés dans les exigences de soumission, mais il s'agit de deux consultants distincts. Veuillez confirmer qu'il s'agit bien de deux consultants distincts, avec des fiches de projet et des CV indépendants.

Réponse 11: Ces rôles peuvent être attribués à un seul groupe de consultants ou divisés en deux groupes de consultants. Les rôles doivent être notés dans la liste d'identification de l'équipe, avec des fiches de projet indépendantes et des CV si nécessaire.

- **Question 12:** En ce qui concerne EÉS 5.2. qui exige que les projets structurels soient certifiés zéro carbone/maison passive/bâtiment vivant/LEED Platine, la structure ne contribue généralement pas de manière substantielle à la performance durable : En règle générale, la structure ne contribue pas de manière substantielle à la performance durable ; veuillez envisager de réviser les exigences de soumission pour supprimer la certification durable et inclure à la place la démonstration de la conception structurelle du patrimoine et de la maçonnerie.

Réponse 12: Réviser SRE 5.2.6 pour l'article suivant: les projets choisis pour l'ingénieur en structure doivent démontrer une expérience précédente avec les bâtiments du patrimoine et le travail de maçonnerie.

- **Question 13:** En ce qui concerne EÉS 5.5, compte tenu de la quantité substantielle de contenu requise dans cette section, nous voudrions demander une augmentation de la limite de pages à 10 pages.

Réponse 13: La limite de page pour SRE 5.5 demeure 6 pages.

- **Question 14:** En ce qui concerne le calendrier fourni à la section 1.2.3. de l'appendice A de l'énoncé du projet :
 - a. La CCN peut-elle confirmer la date prévue d'achèvement des travaux et d'emménagement ?
 - b. Les promoteurs peuvent-ils proposer un autre calendrier de livraison qui respecte la date d'emménagement prévue ?
 - c. À quel stade du projet le maître d'œuvre sera-t-il engagé ?
 - d. Veuillez confirmer pour le BEEFP, le CCUDI et la proposition au conseil d'administration n° 1 que l'intention est de soumettre l'avant-projet sommaire à 100 % pour ces révisions ?

e. Le développement de la conception à 100 % est prévu pour le 22 octobre 2024, avant la présentation au Conseil d'administration du 20 novembre et après la proposition au Conseil du 20 octobre (qui est un dimanche). Veuillez confirmer que la date de proposition au Conseil est bien le 22 octobre ?

f. Il y a un conflit important dans le calendrier de l'appel d'offres entre le développement de la conception et le début de la construction - veuillez confirmer que le début de la construction est en fait prévu pour l'automne 2025 ?

Réponse 14: a-b. Un échéancier de projet à jour sera disponible dès l'attribution du contrat. Les trois phases de construction (qui peuvent se chevaucher) sont : démolition sélective et élimination des substances désignées des bâtiments héritages; construction et rénovation du nouveau bâtiment, période d'un an; démolition du bâtiment secondaire et son paysagement, période d'un an.

c. Le maître d'œuvre sera embauché pendant la phase de conception schématique.

d. BEEFP, CCUDI et la première présentation du conseil d'administration présentera l'achèvement de la phase de conception schématique 100%.

e. La date pour l'ébauche de proposition au conseil d'administration (conception finale) est révisée au 22 octobre 2024.

f. Pour faire suite à la réponse ci-haut (a-b), la démolition sélective pour l'élimination des substances désignées doit être priorisée pour permettre le début des travaux en automne 2024. Le commencement des travaux officiel est planifié au début 2025.

- **Question 15:** Le point 1.1 de l'appendice A de l'énoncé de projet indique qu'un programme fonctionnel, des plans et une estimation d'ordre de grandeur des coûts ont été élaborés antérieurement et "illustrent la portée des travaux de ce projet". Nous demandons que ces documents soient fournis à tous les soumissionnaires afin d'assurer la clarté et la compréhension de la tarification du projet.

Réponse 15: Le programme fonctionnel, les plans et l'estimation d'ordre de grandeur approximatif seront partagés avec le soumissionnaire retenu lors de l'attribution du contrat.

- **Question 16:** La CCN peut-elle confirmer le niveau d'habilitation de sécurité requis pour les personnes travaillant sur le projet et le niveau d'habilitation requis pour se rendre sur le site ?

Réponse 16: En plus de la section 7.2.3 - Énoncé de projet, les individus qui souhaitent visiter le site devront avoir une autorisation secrète pour les visites non-accompagnée, et une autorisation fiabilité pour les individus accompagnés. À noter que ceux qui auront à visiter le site fréquemment bénéficieraient d'une autorisation secrète afin de pouvoir se déplacer librement.

- **Question 17:** La CCN peut-elle confirmer que le document 6 de l'IRAC, dernière version, constituera le contrat pour ce projet ? Si ce n'est pas le cas, veuillez confirmer quel formulaire de contrat standard sera utilisé.

Réponse 17: La CCN utilise les termes et conditions qui se trouvent à la PARTIE 5 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT du document d'appel d'offres.

Emilie Scheckman
Agente Principale de Contrats
Services d'approvisionnement
Direction des services généraux